

## RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL (PDR)

« EURE, SEINE-MARITIME » EN 2019

### RESUME A L'INTENTION DES CITOYENS

Chaque année, la Région Normandie remet à la Commission européenne un rapport relatif à la mise en œuvre du PDR depuis son démarrage. Cette année, ce rapport a permis de présenter à la Commission européenne la forte dynamique de programmation du volet agricole qui atteint un taux de programmation de plus de 80%. Le volet hors agricole résorbe également son retard, en atteignant un taux d'un peu moins de 60% de programmation. Au total, le pourcentage d'engagement sur la maquette HSI GC au 30/11/2019 (derniers chiffres publiés en 2019) est de 58,8% pour le PDR « Eure et Seine-Maritime » et de 57,5% au niveau national.

### Fonds européen agricole pour le développement rural : 6 objectifs prioritaires

- 1 - FAVORISER LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET L'INNOVATION
- 2 - AMELIORER LA VIABILITE ET LA COMPETITIVITE DE TOUS LES TYPES D'AGRICULTURE, PROMOUVOIR LES TECHNOLOGIES AGRICOLES INNOVANTES ET LA GESTION DURABLE DES FORETS
- 3 - PROMOUVOIR L'ORGANISATION DE LA CHAINE ALIMENTAIRE, Y COMPRIS LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES, LE BIEN-ETRE ANIMAL AINSI QUE LA GESTION DES RISQUES DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE
- 4 - RESTAURER, PRESERVER ET RENFORCER LES ECOSYSTEMES
- 5 - PROMOUVOIR L'UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES ET SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE EMISSION DE CO2 ET RESILIENTE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 6 - PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE, LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES ZONES RURALES

- Budget 2014-2020 : **103,9 millions d'euros** (maquette révisée et approuvée en déc 2019)
- **35** dispositifs d'aide
- Plus de **93 millions d'euros** d'investissements sur le territoire depuis 2014
- Taux de programmation des projets : **76 %**
- Taux de paiement des bénéficiaires : **38 %**
- **Plus de 36 000 hectares** de terres agricoles sous contrat de gestion soutenant la préservation de la biodiversité, **40 000 hectares** améliorant la gestion de l'eau et **35 000** la gestion des sols
- **900 000 euros** de FEADER versés à 12 structures menant des actions de préservation de l'environnement

L'Europe investit dans les zones rurales

## LES PROJETS FINANCES DANS LES SECTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS

### ➤ L' AIDE A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

*Objectif : Soutenir financièrement les jeunes agriculteurs pour leur première installation et à favoriser la viabilité économique de leur projet*

- ✓ **481 jeunes agriculteurs** aidés pour leur installation dans l'Eure et en Seine-Maritime

En 2019, après trois années de hausse consécutive, le nombre d'installations en agriculture se stabilise. Avec 309 installations aidées en 2019 (317 en 2018), il dépasse l'objectif de 300 installations par an à l'échelle de l'ensemble de la Normandie que la Région s'est fixée. Les exploitations en polyculture-élevage et en élevage (bovins, porcs, volailles) sont les plus représentées avec, respectivement 52% et 22% en 2019. Les 26% restants sont pour moitié des exploitations de grandes cultures, et pour moitié des projets en petit nombre dans les secteurs du maraîchage, de l'arboriculture et de l'apiculture.

82% ont déposé un projet un plan d'entreprise faisant état de la volonté de développer de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement, ce qui leur permet de bénéficier d'une majoration de la dotation. Enfin, la majorité des projets d'installation de 2019 prévoient le développement d'une nouvelle activité et/ou la création d'un emploi.

### ➤ LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR UNE TRIPLE PERFORMANCE ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

*Objectif : Améliorer la performance et la durabilité des exploitations, de moderniser les bâtiments d'élevage et d'améliorer la conduite de troupeaux*

- ✓ **Plus de 630 exploitations** bénéficiant d'un soutien à l'investissement pour une triple performance (soit 9,9 millions d'euros de FEADER payés)

Depuis 2018, le dispositif 4.1.1 a atteint son rythme de croisière avec 3 appels à projets par an, s'enchaînant sans interruption. 2019 a suivi ce schéma. Les exploitants agricoles sont bien informés de ce dispositif et ont intégré la plus-value donnée aux projets adoptant une approche globale plutôt qu'une subvention ponctuelle à un investissement spécifique. Les projets déposés sont de plus en plus des projets de très bonne qualité, intégrant les trois volets de la triple performance : économique, environnementale et sociale.

En 2019, il est constaté un nouveau phénomène : 255 dossiers ont été déposés contre presque 400 en 2018. Il s'avère que les agriculteurs et leurs conseillers ne déposent une demande que s'ils estiment atteindre un niveau leur permettant d'être retenus. De ce fait le taux de sélection est passé de 86% en 2018 à 97% en 2019, mais ce n'est pas une baisse du niveau d'exigence : cela traduit le fait que les dossiers déposés sont moins nombreux mais de meilleure qualité.

Comme les années précédentes, le secteur de l'élevage est prédominant dans les projets soutenus (80%, en légère baisse par rapport à 2018), avec un poids particulier de la production laitière avec 50% des dossiers. Les projets collectifs représentent environ 5% des dossiers. Entre 30 et 33% des opérations sont montées par des porteurs intégrant des jeunes agriculteurs, proportion qui reste stable depuis 3 ans.

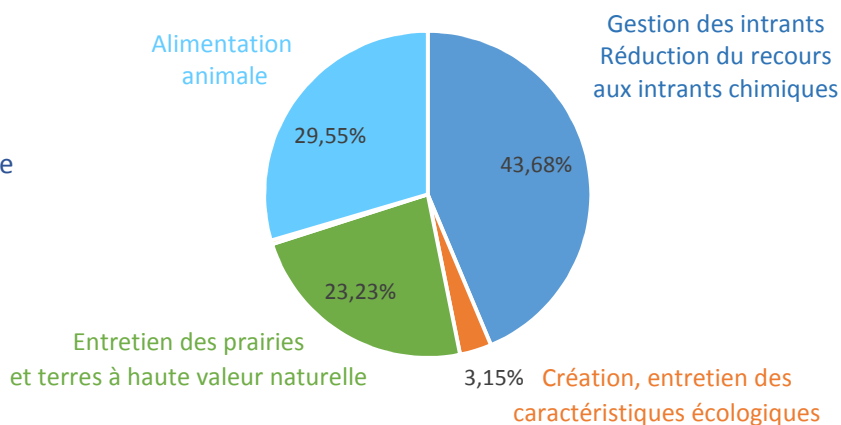
## MAEC ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE

*Objectif : Accompagner les exploitants agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques favorables à l'environnement*

**9,5 millions d'euros** consacrés aux MAEC

**4,8 millions d'euros** à l'agriculture biologique

**97 800 euros** consacrés à l'ICHN



## ➤ LE SOUTIEN A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'ACQUISITION DE COMPETENCES

*Objectif : Développer les compétences des agriculteurs-agricultrices en pratiques agro-écologiques dans l'élevage et la production végétale.*

Les projets consistent en des programmes de formation visant à développer les compétences des agriculteurs.trices en pratiques agro-écologiques et pour améliorer le fonctionnement et la compétitivité de leur exploitation.

Ces formations ont été centrées sur les techniques de gestion des exploitations et sur les pratiques innovantes avec une bonne prise en compte des demandes sociétales telles que la réduction du recours aux intrants chimiques et le bien-être animal.

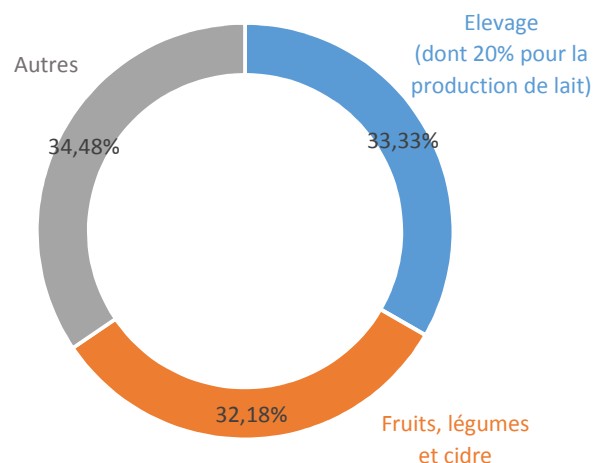
## ➤ L'AIDE A LA TRANSFORMATION A LA FERME ET A LA COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS

*Objectif : Accroître la valorisation des exploitations agricoles en soutenant la création d'ateliers de transformation à la ferme et la commercialisation directe des produits.*

L'objectif du dispositif est soutenir les investissements permettant d'améliorer la valeur ajoutée produite dans l'économie de l'exploitation en favorisant le développement d'activités de transformation ainsi que la commercialisation en circuit de proximité.

Jusqu'en 2018, la majorité des projets visaient le développement d'activités existantes et l'augmentation de la production. En 2018 et en 2019, en revanche, les projets de création d'atelier ou de nouvelle production sont devenus majoritaires (par ex : vente de pâtes alimentaires en complément de production de farine, ou production et vente de pois chiches et quinoa).

Pour les 87 projets ayant donné lieu à paiement, 33% concernent l'élevage dont 20% la production de lait et 8% l'élevage de volailles, de porcs ou de lapins. Le 2ème secteur le plus représenté avec 32% est celui de la production de fruits, légumes et cidre. Le dernier tiers concerne les productions de céréales, les productions mixtes (ex. brebis et cidre, ou légumes et plantes aromatiques) et le miel.



Du point de vue des **investissements forestiers**, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour répondre rapidement et efficacement aux besoins des territoires.

### ➔ LE DEVELOPPEMENT DE LA DESSERTE FORESTIERE

*Enjeu : Favoriser la commercialisation du bois, accroître la mobilisation des ressources et la gestion durable des forêts (gestion sylvicole, préservation des sols, etc.).*

### ➔ MODERNISATION DE LA FILIERE BOIS

*Objectif : Consolider, moderniser et développer l'ensemble du secteur normand de la filière forêt bois, par l'acquisition de matériels d'exploitation, en encourageant l'emploi et la productivité des entreprises forestières tout en favorisant la mobilisation des bois par des pratiques plus respectueuses de l'environnement.*

### ➔ RENOUELEMENT DE PEUPELEMENTS A FAIBLE VALEUR ECONOMIQUE

*Objectif : Constituer des peuplements produisant du bois d'œuvre de qualité, à partir de peuplements produisant des bois d'œuvre de faible qualité ou du bois de chauffage de très faible valeur.*

- ✓ **Plus de 128 hectares plantés**, en résineux (65%, dont 13% de plantation en Douglas)) et en feuillus (19%).

### ➔ SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DE LA FILIERE EQUINE

En tant que 1<sup>ère</sup> région détentrice d'équidés en France et compte tenu du vrai potentiel de développement de cette filière, ce soutien a été poursuivi en 2019 où 8 projets ont fait l'objet d'un paiement. Ils ont permis de réaliser 3 manèges et 2 bâtiments de stockage de fourrage, et d'aménager des boxes et de financer l'achat d'un tapis capteur de pression électronique. L'un des projets a généré la création d'un emploi, à 0,5 Equivalent temps plein en CDI, en tant qu'employée polyvalente.

## Les dispositifs environnementaux et de développement local

### ➤ SOUTIEN AUX 41 SITES DU RESEAU NATURA 2000

*Ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.*

Tous les sites Natura 2000 terrestres sont en phase d'animation active. Les réalisations sont nombreuses : opérations de gestion et de restauration des milieux naturels d'intérêt européen, suivi des exploitants agricoles ayant signé des MAEC au cours des années précédentes, actions d'expertises, de cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire, suivi de l'évolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire, par exemple les chauves-souris, les espèces aquatiques ou le Damier de la succise. Des opérations de communication et de concertation ont également été menées sous la forme de bulletins et de panneaux d'information, de sorties découvertes, de réunions de groupes de travail ou de Comités de pilotage des sites.

Les contrats Natura 2000 permettent d'entretenir et de restaurer, par des techniques de génie écologique, une grande diversité de milieux naturels qui justifient l'existence des sites. En 2019, les opérations accomplies portaient plus particulièrement sur la remise en place de clôtures et de troupeaux de bovins ou d'ovins sur des coteaux calcaires délaissés par l'agriculture ; la restauration de mares forestières et le développement de bois sénescents en forêt ; l'élimination de plantes exotiques envahissantes ; la restauration de végétation de bords de cours d'eau (ripisylve).

### ➤ SOUTIEN A L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX SOINS EN MILIEU RURAL

*Objectif : Promouvoir le développement local dans les zones rurales, réduire les inégalités d'accès aux soins et lutter contre la désertification médicale qui touche en particulier les zones rurales.*

Le maillage du territoire en offre de soins grâce à la réalisation de nouveaux pôles de santé est un des objectifs de la stratégie régionale santé. En permettant de réduire les inégalités d'accès aux soins et de lutter contre la désertification médicale qui touche en particulier les zones rurales, le déploiement des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires présente plusieurs atouts majeurs : proposer un mode d'exercice novateur et attractif pour les professionnels de santé, favoriser l'installation de jeunes médecins dans des territoires déficitaires, répondre aux priorités de santé publique définies au niveau local, régionale et national, et structurer et pérenniser l'offre de soins de proximité.

Les fonds européens qui viennent compléter l'intervention de la Région rendent les pôles plus attractifs pour les médecins au regard des loyers peu élevés qui leur sont proposés. Au total cette politique volontariste de la Région se traduit par un engagement de 15 millions d'euros d'investissement d'ici 2022 composés pour moitié de fonds européens FEADER.

### ➤ LA LIAISON ENTRE ACTION DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE (LEADER)

*Objectif : Financer des stratégies et des programmes d'actions portés par des territoires ruraux, sélectionnés au préalable par la Région Normandie.*

- ✓ **5 Groupes d'action locale (GAL)** sur le territoire Eure, Seine-Maritime sélectionnés pour leurs programmes d'actions.
- ✓ Accompagnement de plus de **700 porteurs de projets locaux**
- ✓ **49 projets LEADER** ayant reçu un premier paiement, soit 1,4 M€ de FEADER

A ce stade de la mise en œuvre de la mesure, les thèmes fortement investis par les territoires LEADER sont le développement économique, les services à la population, l'aménagement des espaces ruraux, la lutte contre la précarité et très fortement, la transition énergétique et écologique. Une vingtaine de ces projets, notamment les plus innovants, ont été valorisés au niveau régional, national et européen au travers d'une brochure disponible en ligne : <https://www.reseaurural.fr/region/normandie#leader-en-normandie>.

Par ailleurs, la réussite et la reconnaissance des actions menées en matière de développement rural et soutenues par LEADER en Normandie a été reconnue au niveau européen par la sélection de 2 projets parmi 176 candidatures au concours de l'ENRD : « Rural Inspiration Awards » : ENERTERRE a obtenu le prix du meilleur projet d'inclusion sociale, et le projet de label Bois Bocage Durable s'est vu décerner le diplôme de finaliste de ce concours. Conscient des enjeux, le Réseau Rural Normand assure notamment la promotion de ces projets.

## EXEMPLES DE PROJETS

### SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DANS UNE DEMARCHE EXIGEANTE EN TERMES DE VALEUR AJOUTE ET DE QUALITE AU GAEC POLLET - EXPLOITATION POLYCULTURE-POLYELEVAGE (PAYS DE BRAY, 76)



Le GAEC Pollet est une exploitation familiale à 3 associés, M et Mme Pollet et leur fils. L'exploitation de 192 hectares a 3 domaines d'activité : 45 vaches allaitantes, 65 chèvres et 144 hectares de céréales. A cela s'ajoute 48 hectares de prairies temporaires. Elle est membre d'un GIEE (Cernodo) basé dans la région des Hauts-de-France qui s'est fixé pour objectif d'aider les exploitations à associer cultures et élevage.

Le projet de développement de l'exploitation s'est étendu sur plusieurs années, avec le soutien du FEADER à différentes étapes. En 2016, l'exploitation se convertit en agriculture biologique et bénéficie de l'aide à la conversion dans le cadre de la mesure 11. Elle est également engagée en MAEC localisée, sur une partie de sa surface. 2016 est aussi l'année où Thomas Pollet s'est installé en s'associant avec ses parents, avec le soutien de la Dotation Jeune Agriculteur (17 550 € dont 14 040 € de FEADER et 3 510 € de l'Etat).

En 2017, l'exploitation investit dans du matériel de valorisation des prairies (herse, écimeuse, matériel de préparation du sol) avec une aide du FEADER dans le cadre du dispositif 412 (subvention de 21 901,36€, financée à hauteur de 10 950,68€ chacun par le FEADER et des fonds Région). La même année, elle se dote d'un atelier de transformation du lait de chèvre en yaourts bio, avec une aide du FEADER dans le cadre du dispositif 4.2.2 Transformation à la ferme (3 532 € dont 1 766 € de FEADER et autant de la Région).

En 2018, 2 subventions du FEADER sont attribuées dans le cadre du dispositif 411 : l'une de 10 923,63 € (et autant de l'Etat) pour l'aménagement d'une stabulation et l'acquisition d'une presse à balles rondes, et l'autre de 8 412,99 € (avec cofinancement Région) pour la construction d'un bâtiment de stockage de céréales et de fourrage.

Au total, l'exploitation a bénéficié d'un peu plus de 161 000 € de subventions, dont 103 500 € de FEADER, pour réussir son passage en agriculture biologique, consolider l'extension du GAEC à 3 associés et faire vivre une exploitation articulant cultures et élevages.